

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 21 AVRIL 2021 A 19H
AU 910 ROUTE DE CHATEAU GAILLARD, PANISSAGE
38730 VAL-DE-VIRIEU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

Conseillers municipaux présents :

Mesdames et Messieurs Michel MOREL, Daniel RABATEL, Florence BARBIER, Pascal GREAUME, Axelle VOYE, Gilles BOURDIER, Anne ANDREVON, Daniel BOUTIN, Florence CAZAUD, Sébastien ESMIOL, Françoise GAUTHIER, Julien GENTIL, Pascal VIGNANE, Lionnelle FAURE, Claude FEILLEL.

Pouvoirs :

Mme Sophie LERENO-BORGES (qui a donné procuration à M. Michel MOREL) ; Mme Sandra BARRAS (qui a donné procuration à M. Pascal GREAUME) ; M. Gilles BREDA (qui a donné procuration à M. Pascal VIGNANE) ; M. Cédric FERRAND (qui a donné procuration à M. Daniel BOUTIN).

Absents : Mme Julie GUTTIN, Mme Marie-Hélène AGNIEL, M. Jean-Luc EMAURE.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 Avril 2021.

Mme Axelle VOYE a été nommée secrétaire de séance.

I. RESSOURCES HUMAINES :

Une convention avec Pôle Emploi a été signée pour l'aide à l'embauche d'un salarié en contrat unique d'insertion. Il s'agit de M. Nicolas ORZYSCHEK, domicilié en cette commune.

DELIBERATION N°2021 30 : RECRUTEMENT D'UN AGENT EN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE) - PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC) (CONTRAT DE DROIT PRIVE) :

Vu le code du travail ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 avril 2020 relatif aux embauches en Parcours Emploi Compétences et aux contrats initiative emploi ;

Le Maire informe l'assemblée :

Les parcours emploi compétences (PEC), déployés depuis le 1^{er} janvier 2018 s'inscrivent dans le cadre de CUI-CAE pour le secteur non-marchand prévu par le code du travail.

Ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Une collectivité territoriale peut recruter des agents dans le cadre d'un CUI-CAE en vue de les affecter à des missions permettant l'insertion et l'acquisition d'une expérience. Ce contrat porte sur des emplois visant à satisfaire des besoins collectifs temporaires et il ne peut se substituer à un emploi statutaire.

Ce type de recrutement ouvre droit à une aide financière en pourcentage du taux brut du salaire minimum de croissance (SMIC) par heure travaillée. Le taux de prise en charge de droit commun pour la région Auvergne-Rhône-Alpes est fixé à 45 % du montant brut du SMIC pour les embauches en « PEC convention initiale ».

De plus la collectivité est exonérée des cotisations patronales au titre de l'assurance sociale et des allocations familiales, de la taxe sur les salaires, de la taxe d'apprentissage et de la participation due au titre de l'effort de construction.

Le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un C.A.E. pour les fonctions d'Adjoint Technique Territorial à temps complet (aide plafonnée à 26 heures) pour une durée de 9 mois minimum, renouvelable.

L'agent sera rémunéré sur la base du SMIC horaire au prorata du nombre d'heures mensuelles effectuées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire ;
- de l'autoriser à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et de signer les actes correspondants ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents.

=====

La candidature de la commune de Val-de-Virieu a été retenue par l'Etat pour la création d'un poste de conseiller numérique subventionné à hauteur de 50 000 euros sur deux années. Ce conseiller numérique se chargera de proposer un accompagnement de qualité aux usages numériques en tout lieu (Mairie, Maison France Services, les bibliothèques, les associations, l'école, à domicile...) et pour tout public, TPE, PME exprimant un besoin ; organisera, animera des ateliers thématiques et répondra également à des questions ciblées (accès CPAM, Impôts, bureautique...).

Afin de valoriser ce poste, un communiqué sera mis dans le bulletin municipal et via les autres supports existants.

DELIBERATION N°2021 31 : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONSEILLER NUMERIQUE FRANCE SERVICES :

Le Maire informe l'assemblée délibérante :

Aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs, afin de permettre les avancements de grade, relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Le Maire propose à l'assemblée délibérante :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 II,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le budget primitif adopté par délibération n°2021_19 du 9 mars 2021,

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n°2019_17 du 7 janvier 2019,

Le Maire propose de créer un emploi non permanent dans la catégorie hiérarchique (C) afin de mener à bien le projet identifié suivant :

Dispositif Conseiller Numérique France Services pour une durée de 2 ans minimum.

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel le contrat a été conclu, à savoir : Dispositif Conseiller Numérique France Services

A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si le projet ne peut pas être réalisé. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet prévu ne sera pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

L'agent assurera les fonctions de Conseiller Numérique France Services à temps complet.

L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique C.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Après en avoir délibéré, l'assemblée DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire ;
- de modifier le tableau des emplois ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au recrutement du candidat ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents.

=====

II. TRAVAUX-BATIMENTS :

DELIBERATION N°2021 32 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA SALLE DES FETES DE PANISSAGE :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que des travaux sont à prévoir à la Salle des Fêtes de Panissage.

Les travaux seront axés sur la rénovation thermique de la salle des fêtes de Panissage (mise aux normes électriques, coupe-feux).

Objectifs poursuivis : rénovation thermique de l'ensemble du bâtiment, changement des plafonds et installation d'isolation à l'intérieur et à l'extérieur. La Salle des Fêtes de Panissage construite dans les années 1980 est un établissement recevant du public de catégorie 3 et de type L qui peut accueillir 366 personnes. Des travaux sont indispensables pour avoir un avis favorable de la commission sécurité (rénovation de l'installation électrique et isolation coupe-feux du bâtiment).

Le descriptif des différents lots est détaillé ci-dessous :

DEVIS DESCRIPTIF DETAILLE

POSTES DE DEPENSES	LOTS	MONTANT HT
Isolation extérieure	1	47 750,00 €
Electricité	2	14 920,00 €
Plafond + Isolation Salle des Mariages, buvette cuisine	3	31 460,00 €
Plafond + Isolation coupe-feux bureaux mairie	4	31 106,00 €
Bureau de contrôle	5	4 000,00 €
Travaux de peinture	6	9 800,00 €
Travaux acoustiques	7	4 500,00 €
Plafond isolation Salle des Fêtes	8	42 510,00 €
Coupe-feux des murs en comble avec isolation	9	10 330,00 €
TOTAL		196 376,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité :

-**DONNE** son accord de principe pour la mise en place du projet de rénovation de la Salle des Fêtes de Panissage.

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide des établissements susceptibles d'accorder un soutien financier à la commune pour la réalisation de ces travaux.

=====

III. QUESTIONS DIVERSES :

*Elections régionales et départementales : décalage d'une semaine : le premier tour se déroulera le 20 juin 2021 et le deuxième, le 27 juin 2021.

Il est préconisé que tous les membres des bureaux de vote soient vaccinés ou testés. Il sera demandé de se tester 48 heures avant le scrutin, voire « juste avant » grâce à un autotest.

Le planning du tour de garde pour les Élections Départementales et Régionales des 20 et 27 Juin 2021 a été effectué.

Bureau de vote n°1 (centralisateur) : Salle du Peuple de 38730 Val-de-Virieu

Élections Départementales :

De 8h00 à 11h20	De 11h20 à 14h40	De 14h40 à 18h00
MOREL Michel	LERENO BORGES Sophie	MOREL Michel
BOURDIER Gilles	GUTTIN Julie	BOURDIER Gilles
VOYE Axelle	?	VOYE Axelle

Élections Régionales :

De 8h00 à 11h20	De 11h20 à 14h40	De 14h40 à 18h00
MOREL Michel	GREAUME Pascal	MOREL Michel
FAURE Lionnelle	FERRAND Cédric	FAURE Lionnelle
FEILLEL Claude	ANDREVON Anne	FEILLEL Claude

Bureau de vote n°2 : 910 Route de Château Gaillard - Panissage 38730 Val-de-Virieu

Élections Départementales :

De 8h00 à 11h20	De 11h20 à 14h40	De 14h40 à 18h00
RABATEL Daniel	AGNIEL Marie-Hélène	RABATEL Daniel
BARRAS Sandra	CAZAUD Florence	CAZAUD Florence
EMAURE Jean-Luc	GAUTHIER Françoise	GENTIL Julien

Élections Régionales :

De 8h00 à 11h20	De 11h20 à 14h40	De 14h40 à 18h00
RABATEL Daniel	BOUTIN Daniel	RABATEL Daniel
VIGNANE Pascal	BARBIER Florence	ESMIOL Sébastien
GENTIL Julien	VIGNANE Pascal	BARBIER Florence

Monsieur Gilles BREDA sera présent le dimanche 27 juin 2021.

*Travaux-Bâtiments :

Travaux de rénovation thermique à la Gendarmerie :

Ouverture des plis de la Gendarmerie : 15 entreprises ont répondu pour les 6 lots. L'ouverture des plis aura lieu ce vendredi 23 avril.

*Le diagnostic de la Salle des Fêtes de Panissage a été réalisé par l'entreprise Kaléo.

*Photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux : la commune a pris contact avec une société participative « Nid Energie » qui accompagne les demandeurs sur la faisabilité de projets photovoltaïques. Elle intervient actuellement sur le territoire CAPI et les Vals du Dauphiné. La commune a proposé les bâtiments suivants pour étude : la halle des Sports, l'école intercommunale de la vallée, la salle du peuple, la gendarmerie, la maison médicale et le local technique situé rue du gymnase qui sont bien exposés.

*Voirie :

-Rue de Barbenière : un projet de chicane a été transmis pour approbation au service du Département ; des idées de sécurisation des emplacements de stationnement ont été présentées ;

-Rue Carnot : proposition de réaliser une route partagée à 20 km/h du bureau de tabac jusqu'à la mairie. Cette portion de route serait matérialisée par du revêtement de couleur rouge ;

-La réfection des peintures des passages piétons sera réalisée prochainement ;

-Un parking en épi doit être réalisé Champ de Mars vers l'ancien magasin Crys Boutic ;

-La mise aux normes de l'accès piétons + PMR à la salle du peuple sera chiffrée par M. Salomon Ludovic, conducteur de travaux voirie à la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné. Cet aménagement peut bénéficier de subventions ;

-un miroir sera mis en place prochainement Rue de la Gare pour sécuriser la sortie depuis la Rue du Stade.

*Environnement, Aménagement et Fleurissement :

-Des jardinières fabriquées en matériau composite ont été commandées ;

-Des barrières ont été mises en place autour des platanes sur la Place Henri Clavel afin de protéger les nouvelles plantations ;

-Les arbustes ont été déplantés vers les terrains de tennis et replantés dans le parking situé Rue du Château ;

-Les fleurs ont été commandées pour les jardinières ;

-Des barrières métalliques ont été peintes et fixées à l'entrée des bâtiments de l'ADMR et de la Mairie afin de sécuriser l'accès PMR ;
-L'idée de mise à disposition de vélos électriques est soumise.

***Budget participatif :**

Une réunion de la commission a eu lieu ce lundi 19 avril.

Validation du budget 2021 à 35 000 euros.

Calendrier prévisionnel :

Limite des dépôts de projets : le 5 septembre 2021.

Vote des habitants : du 15 octobre au 31 décembre 2021.

Démarrage des projets : entre février et avril 2022.

La passerelle du budget participatif 2020 sera réalisée en ossature métallique et revêtement bois, d'une largeur de 1.50 m.

Les fontaines seront remises en eau prochainement. Des améliorations restent à faire pour l'intégration des panneaux photovoltaïques.

***CCAS :**

De nombreux retours positifs par rapport à la complémentaire santé MUTUALP.

Le responsable a rencontré ce jour le Directeur de la Maison de Retraite Les Tournelles.

***Animations et Associations :**

Un courriel a été adressé aux associations précisant que, compte tenu du contexte sanitaire, les subventions versées aux associations en 2020 ont été reconduites pour 2021.

La commune a en projet l'aménagement de l'ancienne mairie de Panissage en maison des associations (bureaux, armoires et salle de réunion) afin de libérer les salles de l'ancienne mairie de Val-de-Virieu.

Une réunion sera proposée très rapidement afin de faire un point sur les projets et besoins des associations.

***Education, Jeunesse :**

-Réouverture de l'école intercommunale de la Vallée, lundi 26 avril.

Suite aux directives gouvernementales prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19, fermeture de la classe dès le premier cas.

-Des devis ont été demandés pour la maintenance de la chaudière.

-Un jeune en CAP Hôtellerie Restauration effectuera un stage de 4 semaines à la cantine.

***Urbanisme :**

De bons échanges ont eu lieu à la réunion publique sur le PLUI du samedi 10 avril 2021.

***Communication :**

-Michel MOREL a présenté un projet d'installation de panneau tactile. L'objectif serait de diffuser l'affichage légal de façon plus lisible et de proposer du contenu informatif (agenda, animations, office du tourisme...). En veille, le support permettrait de faire défiler photographies, affiches, plan de la commune.

-Formation des élus du mercredi 5 mai 2021. Thématique : le rôle de l' élu local.

***Intervention de Pascal VIGNANE sur son rôle au sein du syndicat EPAGE de la Bourbre (Etablissement Publics d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) et des commissions du service eau et assainissement – politique en gestion directe et à la commission Politique Eau et Assainissement de la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné.**

-Les travaux du ruisseau de Vaugelas et du Meurlen vont démarrer prochainement.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au lundi 17 mai 2021, 19 heures au 910 Route de Château Gaillard, Panissage 38730 VAL-DE-VIRIEU.

Fin de la séance à 21h45.